



12 mars 2010

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES

Comme vous le savez tous, la négociation d'actions de ONCO a été interrompue suite au manquement de la société de déposer comme prévu par la loi les états financiers vérifiés. À cette époque, je croyais nécessaire de donner un nouveau visage au conseil d'administration de la société et de mettre en place des contrôles qui, j'espérais, maximiseraient le potentiel de l'actif de la société.

Dans ces circonstances, j'ai assumé la direction afin de contrôler les opérations quotidiennes et mettre en place un nouveau conseil d'administration. Je crois qu'il était nécessaire de prendre cette action car il y avait de sérieux problèmes internes et la plupart des membres de l'ancien conseil d'administration avaient démissionné. Quiconque a lu les articles de journaux sont au courant de la controverse entourant la société et son ancien administrateur /dirigeant et actionnaire principal Robert Vanier. Je ne m'attarderai pas sur le sujet.

Quoique la nouvelle direction et le nouveau conseil d'administration étaient au courant des différents obstacles internes, aucun d'entre nous, ni personne d'autre d'ailleurs, n'avaient anticipé la gravité des problèmes supplémentaires qui pourraient se présenter. Nous n'avions aucune idée des défis auxquels nous ferions face dans les derniers dix-huit mois.

Je dois mentionner que chaque personne qui s'est engagée comme administrateur l'a fait à l'encontre de tout avis juridique d'avocats respectés, car les avocats considéraient que les engagements personnel et financier des administrateurs n'en valaient pas le risque. De tout façon, les administrateurs se sont donnés comme mission de restructurer et sauvegarder ONCO.

Au moment de notre prise de contrôle, il est difficile d'imaginer l'état déplorable des affaires d'une société qui avait complété ce qui semblait une offre réussie au cours des derniers 24 mois. Lorsque le nouveau conseil d'administration est entré, ONCO n'avait plus d'argent en banque, aucune source de revenu et un endettement monumental. Papiers et documents manquants ont fait que chaque nouveau problème ressemblait à une recherche archéologique. Je ne peux que toucher qu'à quelques problèmes auxquels la société faisait face et rester quelque peu bref.

Nous avons déménagé les dossiers restants de London à Windsor. Aussi, nous avons changé l'adresse enregistrée de la société. Ceci a été fait car ONCO ne pouvait plus se payer une location de bureau et j'avais déjà un bureau d'établi à Windsor.



**ONCO
PETROLEUM
INC.**

Un exemple des problèmes imprévus de ONCO : plusieurs véhicules avaient été loués. GMAC avait une créance sur plusieurs locations de véhicules donc une Mercedes SL, plusieurs Envoys et Canyons, un Pontiac G6, une Sierra 4X4 Crew Cab et un Yukon Denali. Aucun document corporatif n'a été retracé il fallait déterminer où se trouvaient ces véhicules. Nous avons dû menacer de poursuites civiles et criminelles monsieur Vanier qui était moins qu'obligé afin de retracer et retourner ces véhicules loués à GMAC.

Il est plus difficile de réintégrer la bourse une fois que la société a perdu sa cote; c'est pourquoi le conseil a continué de travailler avec différents organismes afin de prolonger la cessation d'activité et d'arrêter la bourse d'entreprendre la prochaine étape soit la perte de la cote de ONCO à la bourse. Il était impératif de compléter les états financiers. À cette fin, je me suis rendu à Calgary afin de rencontrer un associé principal de nos vérificateurs antérieurs.

Cette rencontre fut cordiale et nous avons discuté de plusieurs mesures à prendre pour corriger cette erreur toutefois il s'avère qu'un flagrant rapport inexact existait dans la vérification préparée sous l'ancien conseil d'administration. Les vérificateurs étaient sous l'impression d'avoir été trompés. Les vérificateurs nous ont présenté quelques options incluant déposer à nouveau les états financiers ou faire une correction sur les états financiers subséquents. Peu de temps après cette réunion, les vérificateurs ont démissionné officiellement.

Nous avons été obligé d'embaucher de nouveaux vérificateurs, de les mettre au parfum des circonstances et tenter de corriger les erreurs du passé. L'année de vérification de ONCO se termine le 31 décembre 2007 et 2006, la note 4 à la page 9 décrit le problème principal (Voir états financiers sur le site Web de la société au www.oncopetroleum.ca). Le produit du placement privé de 22 000 000.00 \$ ne s'est jamais rendu à la société. La société n'a jamais reçu les fonds quoique les actions aient été émises, on avait assuré la société que les fonds avaient été déposés et l'existence des fonds avait été confirmée par les anciens vérificateurs.

D'autres questions ont été rencontrées par ce conseil d'administration incluant le fait qu'une grande partie de baux et des droits d'opérations étaient impayés, quelques actifs n'étaient pas enregistrés correctement au nom de la société, les programmes d'abandonnement de puits n'ont pas eu lieu, des poursuites avaient été entrepris, les dépôts de sécurité au ministère des ressources naturelles n'avaient pas été payés, le personnel de service, les employés, les sous contractants et autres n'avaient pas été payés et j'en passe.

Il n'y avait pas de fonds pour les opérations quotidiennes sans parler de l'exploitation et du développement. Il n'y avait ni banque ni prêteur indépendant prêt à assumer un prêt monétaire à la société et le marché des capitaux de la société avait partiellement disparue dû au krach du marché la semaine après que nous ayons pris le contrôle. Les vérificateurs ne bougeaient pas s'il n'étaient pas payés; les droits de productions étaient sur le point d'être perdus; le MRN était sur le point de prendre action contre la société pour l'abandonnement des puits; des actions étaient pour être prises contre la société et elle faisait face à des poursuites et j'en passe.

Il a été déterminé que la seule façon que la société pouvait survivre était d'amasser un capital privé afin de rencontrer les opérations quotidiennes et de tenter de prouver la viabilité financière du puit No 32 de



ONCO. Des fonds ont été amassés par débentures et autres sécurités par une compagnie indépendante que j'ai incorporée afin d'essayer une dernière tentative de sauver ONCO. Les investisseurs, moi inclus, étaient peu disposés à investir d'autres sommes dans ONCO sans compter sur les avoirs de la société comme collatéral contre le prêt. Sans autre option à notre disposition le conseil d'administration a donné son approbation. Même avec cette sécurité la valeur de laquelle demeure incertaine, à cause du passé de ONCO peu de gens se sont présentés pour nous aider.

Avec ces nouveaux fonds limités empruntés, la gestion pouvait avancer et quelques litiges incluant celui de L.A. ont été résolus, un fonds en fidéicommiss avec le ministère des ressources naturelles a été inscrit, des bonnes relations ont été établies à nouveau avec les fournisseurs et les créanciers nécessaires à l'accomplissement de notre programme de forage, les négociations ont été entreprises avec les propriétaires de baux, et plusieurs réunions ont eu lieu avec les nouveaux vérificateurs, les informations financières récupérées et préparées, plusieurs réunions ont été tenues et les prolongations ont été obtenues de CNSX afin d'empêcher la perte de la cote à la bourse, la négociation des abandons de puits avec le MNR, négociations avec l'Agence du Revenu et des douanes du Canada et j'en passe.

Le puit no 32 a été achevé à la fin de l'été 2009. Malheureusement les résultats de forage n'ont pas été tels que nous l'espérions. Ceci jumelé avec la réclamation tierce partie déposée contre ONCO par M Vanier et Mme Ramage que nous avons reçue début octobre 2009 ainsi que tous les autres jugements et comptes impayés déjà existants ont réglé le sort de la société. Le remboursement a été demandé par le prêteur tel qu'indiqué dans mon bulletin sur le site Web de la société en date du 4 novembre 2009. La société ne peut rencontrer cette dette et la compagnie prêteuse nous a remis un avis officiel le 18 février 2010 qu'ils entamaient des procédures judiciaires afin de faire respecter leur caution.

La société a depuis reçu un avis informel de Robert Vanier et Terri Ramage se disant les actionnaires majoritaires de la société indiquant qu'ils ont l'intention de convoquer une assemblée des actionnaires dans la troisième semaine d'avril 2010 à Rimouski. Cette rencontre me semble futile, mais je vous laisse décidé.

Au cours du mandat de ce conseil d'administration, il est devenu de plus en plus évident qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas dans la façon dont la société avait été gérée dans le passé. Nous avons eu des rencontres avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. C'est un fait connu que la gendarmerie royale (RCMP) mène une enquête et nous collaborons entièrement à cet égard. Ce conseil d'administration ne pointera pas du doigt car l'enquête est en cours.

Nous avons réussi notre objectif de compléter au moins quelques projets déjà entrepris. Le conseil d'administration et moi-même avons toujours cru dans le projet ONCO et personne ne voulait voir son succès plus que nous. Malheureusement les problèmes internes sont trop sévères. Personne ne veut prêter des sommes à la société, et ils ne devraient pas en raison de sa situation financière actuelle. La société est essentiellement en faillite et c'est la raison pour laquelle c'est l'intention du conseil d'administration, de direction et moi-même à démissionner de nos postes et laisser Onco aller. Un administrateur de faillite nommé par la cour prendra le contrôle et fera la vente des actifs. Toutes sommes recueillies seront versées aux créanciers. Il est presque certain que la plupart des créanciers ne seront pas remboursés et qu'il ne restera rien pour les actionnaires. Nous en sommes désolés.



**ONCO
PETROLEUM
INC.**

N'hésitez pas à communiquer avec moi directement pbilodeau@oncopetroleum.ca si vous avez des questions.

Sincèrement.

Pierre O. Bilodeau
Président-directeur général.